

LÉGENDE

- 1- Voie d'accès vers les logements en bouclage en sens unique
- 2- Muret de soutènement du talus en gabions
- 3- Talus préservé avec plantations complémentaires de haies bocagères
- 4- Voirie sens unique avec chaussée 3,5m en enrobé noir et trottoir 1,5m en enrobé coloré (élargissement de la voirie existante)
- 5- Stationnements visiteurs
- 6- Liaison douce vers la route de Chalvet (revêtement en enrobé coloré)
- 7- Canal de récupération des eaux pluviales existant préservé et dévié dans le fond du vallon avec système de batardeaux pour ralentir les eaux de ruissellement
- 8- Jardins privés ouverts sur le vallon
- 9- Pergolas végétalisées permettant l'ombrage des stationnements résidentiels
- 10- Stationnement résidentiel
- 11- Espaces végétalisés en balcon sur le paysage
- 12- Muret de soutènement du talus en gabions (hauteur 2.5 à 3m)
- 13- Belvédères depuis la route de Chalvet avec aménagement de percées visuelles entre les résidences ouvertes sur le vallon et sur le paysage - végétation arbustive en mélange sur talus
- 14- Maintien des talus existants et des haies bocagères - arbustes et taillis d'arbres
- 15- Voirie sens unique avec chaussée 5,5m en enrobé noir et trottoir 1,5m à 2m en enrobé coloré
- 16- Chicanes de ralentissement de la vitesse des automobilistes entre les résidences
- 17- Espaces communs de rencontre avec « jardins à manger » (plantes aromatiques, arbustes fruitiers) et petites aires de jeux pour enfants à destination des résidents
- 18- Jardins paysagers communs avec vue sur le vallon
- 19- Talus paysagers avec plantations arbustives et couvre-sols
- 20- Jeu de murets de soutènement du talus contre la route de Chalvet en gabions avec restanques plantées (hauteur totale 3 m)
- 21- Stationnements privés complémentaires pour le collectif 1
- 22- Espace vert tampon entre la zone humide et les habitations
- 23- Zone humide préservée
- 24- Continuité hydraulique et écologique préservée avec busages sous la voirie de desserte interne
- 25- Raccordement sur les fossés existants de la zone humide
- 26- Voirie apaisée en double sens avec chaussée 5m en enrobé noir, trottoir 1,5m en enrobé coloré et bande technique de 0,5m
- 27- Maintien des talus existants et des haies bocagères
- 28- Lots à bâtir - surface moyenne 600 m²
- 29- Talus planté de haie bocagère pour préserver l'intimité des riverains
- 30- Aire de retournement avec places de stationnement visiteurs
- 31- Murets de soutènement des jardins avec bande arbustive intermédiaire
- 32- Chemin de promenade sur pilotis bois à travers la zone humide
- 33- Cabane de découverte des milieux humides en balcon sur le paysage
- 34- Fossés existants conservés
- 35- Zone humide préservée
- 36- Chemins de promenade en sable stabilisé et escaliers en pas d'âne
- 37- Voirie apaisée en double sens avec chaussée 4,5m en enrobé noir et trottoir 1,5m en enrobé coloré
- 38- Perméabilité visuelle et paysagère entre les maisons
- 39- Stationnements visiteurs PMR
- 40- Aire de retournement en dalles engazonnées perméables
- 41- Voirie sens unique avec chaussée 3,5m en enrobé noir et trottoir 1,5m en enrobé coloré (bouclage interne)
- 42- Bassins de tamponnement des eaux pluviales de l'opération (en surplus des mares)
- 43- Mares intégrées aux bassins de tamponnement des EP
- 44- Muret de retenue des eaux en gabions
- 45- Maillage de liaisons douces à travers le vallon en sable stabilisé
- 46- Ponton bois et chemin en pilotis bois pour la traversée de la zone humide
- 47- Habitats humides préservés avec valorisation de leur intérêt écologique
- 48- Boissements et pinèdes préservés
- 49- Espaces en prairie naturelle (avec entretien en gestion différenciée)
- 50- Sortie de la voie d'accès vers les logements en bouclage en sens unique
- 51- Stationnements paysagers des collectifs sociaux
- 52- Espace commun de rencontre des habitants, avec « jardins à manger »
- 53- Chemin piéton d'accès au vallon
- 54- Parvis d'entrée des bâtiments collectifs sociaux
- 55- Frange paysagère d'intimité des résidences et d'ombrage des aires de stationnement
- 56- Accès aux parkings sous-sol des collectifs avec pergola végétalisée en entrée
- 57- Espace boîtes aux lettres pour MIG avec stationnement minute dédié
- 58- Espace conteneurs à déchets avec voie de dépose minute (et accès véhicules techniques)
- 59- Canalisation principale de conduite des eaux pluviales du bassin versant en amont du projet
- 60- Exutoire de cette canalisation des eaux pluviales dans le canal alimentant la zone humide
- 61- Fossé de récupération et de tamponnement des eaux pluviales des lots à bâtir



PRO & IMMO
 PROMOTEUR DE VALEURS

DOMAINE DE CHAUVETON - EMBRUN
 Plan masse global d'aménagement

2023 01 19
 Echelle 1/500 - format A0

Conformément au code de propriété intellectuelle, toute reproduction intégrale ou partielle est interdite sauf autorisation préalable de PRO & IMMO